



## COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 mai 2010

Mme PERROT a été élue secrétaire de séance.  
Le précédent compte rendu a été approuvé

Étaient présents : tous les Conseillers en exercice à l'exception de : Mme ROULET, M LE DALL qui a donné procuration à Mme JARNOUX, Mme LUCAS qui a donné procuration à M MARZIN, Mlle MAGUEUR qui a donné procuration à M PAULET, Mme BERROU qui a donné procuration à Mme PERROT.

### ❶- AVENANTS POUR LES TRAVAUX DU CAMPING

Monsieur le maire propose la signature de 2 avenants pour le marché de viabilisation du camping municipal.

- **Avenant n°1 du lot 1** (gros œuvre - STPA) : après terrassement, il est apparu nécessaire de réaliser un apport de terre important pour permettre l'engazonnement. Le montant de l'avenant (prenant en compte des éléments à ne pas réaliser) s'élève à 3 941 € HT ce qui fait passer le marché de 79 979 € HT à 83 920 € HT.
- **Avenant n°2 du lot 2** (assainissement/adduction eau potable – DLE Ouest) : après plusieurs consultations externes, la solution la moins onéreuse et la plus rapide est de faire appel à l'entreprise titulaire du marché qui s'engage à l'installation d'une borne de service pour camping-car avant l'ouverture du camping. Le montant est de 5 000 € HT. De plus un petit drainage supplémentaire a été nécessaire pour un montant de 192 € HT. Le montant de l'avenant s'élève à 5192 € HT ce qui fait passer le marché de 33 822.96 € HT à 39 014.96 € HT.

#### **Objet de la délibération :**

- Autoriser le maire à signer les avenants énoncé ci-dessus

➤ **Résultat du vote : unanimité**

### ❷- TARIFS VILLAGES VACANCES

Afin de faire face à une concurrence accrue et après étude des différents tarifs pratiqués sur le secteur, Madame PERROT présente la nouvelle tarification des pentys et des emplacements de notre village vacances.

➤ **Résultat du vote : unanimité**

### ❸- REGLEMENT INTERIEUR DU VILLAGE VACANCES

Mme PERROT présente l'adaptation du règlement intérieur du village vacances suite au déménagement du camping municipal.

➤ **Résultat du vote : unanimité**

### ❹- FERMETURE DU CAMPING MUNICIPAL DES DUNES DEMANDE DE RADIATION DE CLASSEMENT

Considérant la création d'un nouveau camping municipal à Mezou Pors  
Considérant l'arrêté de monsieur le préfet du Finistère daté du 1<sup>er</sup> février 1996 classant le terrain de camping en catégorie 1 étoile, mention « tourisme » pour 180 emplacements.  
Considérant notre volonté de supprimer toute occupation même saisonnière de cet espace remarquable.

Monsieur le Maire demande à monsieur le Préfet la radiation de classement du camping municipal des dunes de PORSPODER.

➤ **Résultat du vote : unanimité**

## 5- TRAVAUX MARCHE DE L'EGLISE TRAITEMENT DE LA CHARPENTE

Considérant l'appel à la concurrence lancé le 17 mars 2010  
Considérant les 3 offres reçues

Monsieur CROGUENNOC propose de retenir l'entreprise la mieux disante : BTR pour un montant de 16 992.77 € TTC

➤ **Résultat du vote : 14 voix pour et 2 abstentions (Mme JARNOUX, M PAULET)**

## 6- CREATION DE POSTES

Monsieur le maire présente la demande de deux agents de permuter de postes.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

**Le Maire propose à l'assemblée**

- La création d'un emploi d'adjointe technique de première classe à temps non complet de 30.5/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010
- La création d'un poste d'adjointe technique de seconde classe à temps non complet de 20.50/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

### **Objet de la délibération :**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,

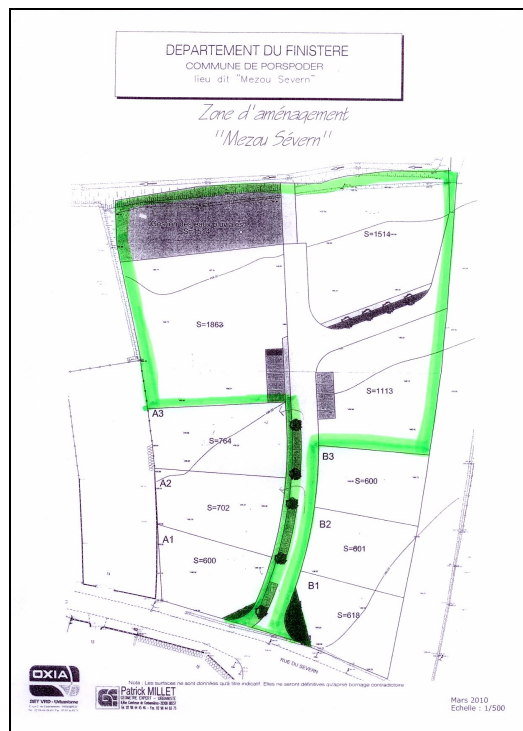
Vu le tableau des emplois,

- **DECIDER** d'adopter les propositions du Maire.

- **PRECISER** que les postes laissés vacants seront à supprimer après avis de la commission technique paritaire

➤ **Résultat du vote : unanimité**

## 7- ACQUISITION DE TERRAINS - SEVERN



Monsieur le Maire présente le projet de cession de terrains situés au Severn pour la création de logements locatifs au Severn.

**Après négociations avec les propriétaires, monsieur le maire propose l'acquisition d'une partie des parcelles WD 2, WD3 et WD 4 pour une surface totale d'environ 6967 m<sup>2</sup> (les surfaces définitives ne seront connues qu'après bornage contradictoire) et un montant de 70 000 € hors frais de notaire.**

Ces terrains vont permettre la réalisation des logements locatifs ainsi que la voie d'accès.

La part des terrains restant aux propriétaires et devenant de fait constructibles sera soumise à la Participation pour Voies et Réseaux (PVR). Cette PVR fera l'objet d'une délibération spécifique.

### **Objet de la délibération :**

- **AUTORISER** l'acquisition des terrains aux conditions énoncés ci-dessus
- **AUTORISER** le maire à signer tout les actes à intervenir
- **PRECISER** que les frais d'actes et de géomètres sont à la charge de la commune

➤ **Résultat du vote : unanimité**

**⑧- GRATUITE DES MOUILLAGES POUR 2010  
PORT COMMUNAL DE MELON**

Suite à la présentation de monsieur PALAY, conseiller municipal chargé du port,  
Considérant les articles R\*134-1, R\*122-14 et 15 du code des ports maritime,  
Considérant l'avis du conseil portuaire du 12 avril 2010,  
Considérant la phase actuelle comme transitoire et nécessaire au dimensionnement du budget annexe  
relatif au fonctionnement du port communal de Melon,

**Objet de la délibération :**

- DECIDER de la gratuité des mouillages pour l'année 2010
- **Résultat du vote : unanimité**

**⑨- AVIS SUR L'EXTENSION DE L'ELEVAGE PRESENTEE  
PAR LE GAEC TROUZ AR MOR**

Considérant l'arrêté préfectoral du 29 mars 2010 mettant à l'enquête publique la demande formulée  
par le GAEC TROUZ AR MOR sis au lieu dit KERASANT à PORSPODER en vue d'obtenir  
l'autorisation de procéder à l'extension de son élevage de porcs dans le cadre du dispositif de  
restructuration externe ainsi qu'à l'extension de son atelier laitier.

Considérant que l'enquête publique se déroule du 20 avril au 20 mai 2010,

Considérant le code de l'environnement qui invite la commune à donner un avis sur la demande  
d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivants la clôture du  
registre,

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à donner un avis sur la présente demande

- **AVIS : favorable à l'unanimité**

**⑩ - TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES**

Considérant l'arrêté n°2010-0429 du 22 mars 2010 relatif à l'établissement de la liste  
du jury criminel pour 2011,

Il est procédé en séance publique du conseil municipal au tirage au sort de 3  
concitoyens inscrits sur la liste électorale.

Ne peuvent être retenues les personnes qui n'auront pas l'âge de 23 ans au cours de  
l'année 2010.

- **Résultat : ont été tirés au sort M ARZEL Mathieu, M GUIZIOU Roger,  
Mme KERHUTUIL BENETEAU Yolande**

**⑪ RAPPORTS D'ACTIVITES 2009 DE LA CCPI**

Conformément au code des collectivités territoriales, le rapport d'activités 2009 de la CCPI, le  
rapport sur les déchets 2009 et le rapport SPANC 2009 est présenté au conseil municipal.

**⑫- AVENANT A LA CONVENTION  
RESERVATION DE PLACE AUX PETITS DAUPHINS**

Madame BROISE rappelle que lors du dernier conseil une subvention de 35 000 € a été votée à  
l'association « les petits Dauphins ». Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer l'avenant n  
°5 de la convention entérinant la réservation de 10 places à 3 500 € chaque pour les enfants de  
PORSPODER.

**Objet de la délibération :**

- Autoriser le maire à signer l'avenant

- Préciser que la subvention sera versée en 2 fois pour 2/3 au mois de mai et 1/3 en octobre.

➤ **Résultat du vote : unanimité**

<p align="center"><b>13- ENFOUISSEMENT DES RESEAUX CONVENTION FRANCE TELECOM</b></p>
--

Monsieur le Maire présente la convention France Télécom pour la mise en souterrain de notre réseau aérien route de Melon.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer cette convention, le montant restant à la charge de la commune est de 1 407.60 € HT

**Objet de la délibération :**

- Autoriser le maire à signer la convention

➤ **Résultat du vote : 12 voix pour, 1 abstention (Mlle MAGUEUR), 3 contre (MM PAULET et LE DALL, Mme JARNOUX)**

<p align="center"><b>14- TRANSPORT SCOLAIRE – AUTORISATION A SIGNER LE MARCHE</b></p>
---

Monsieur le Maire rappelle que la commune de PORSPODER est organisatrice de second rang du transport scolaire vers les collèges. Un nouveau marché a été lancé par le conseil général pour la rentrée de septembre 2010. Après mise en concurrence, c'est le groupement LES CARS LE ROUX-CAR DES ABERS qui a été retenu pour le circuit L5 nous concernant pour un montant de 93 642.03 € TTC.

**Objet de la délibération :**

- Autoriser le maire à signer l'ensemble des pièces administratives composant le marché.

➤ **Résultat du vote : unanimité**